

**Procès-verbal du conseil d'école n°2 2017-2018 :**  
Le mardi 24 Avril 2018, à 18h30, à l'école de Moulay.

**Étaient présents :**

- Mme BOULANGER, Mme FOULIARD et Mme ROUSSEAU, enseignantes
- Mme Leroux, représentante des parents d'élèves titulaires.
- Mme Tessier, représentante des parents d'élèves suppléante.
- M. BORDELET, Maire de Moulay.

**Sont absents et excusés :** M. RELIQUET (IEN), Mme Garnier, Mme Queneville, représentantes des parents d'élèves titulaire et Mme Guillotel, représentante des parents d'élèves suppléantes.

**Secrétaire de séance :** Céline BOULANGER -> le compte rendu est relu par les différentes parties avant validation.

**Le directeur d'école, président du conseil d'école :** Mme ROUSSEAU.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Point sur les effectifs de l'école et répartition 2018-2019.
2. Présentation du projet d'école (axes)
3. Projets de fin d'année 2017-2018
4. Point sur les travaux et aménagements de l'école.
5. Questions diverses.

**1) Les effectifs de l'école :**

	2017-2018		Inscrits au 22/032018	Prévisions pour 2018-2019			
	Effectifs réels au 06/11/2017	Par classe		prévus	Classe Option A	Classes Option B	Classes option C
TPS	0	26	2 (10/2018 et 01/2019)	5	Entre 26 et <b>31 élèves,</b> <b>en janvier,</b> selon les inscriptions	Entre 26 et <b>31</b> <b>élèves,</b> <b>en janvier,</b> selon les inscriptions	20 à 25 élèves avec 7 GS <b>en janvier,</b> selon les inscriptions
PS	7		5	7			
MS	13		6	6			
GS	6		13	13			
CP	9	21	7	7	15	21 (avec 6 CE2)	21 élèves avec 6 GS
CE1	12		8	8			
CE2	11	25	11	11	<b>32 élèves</b>	26 élèves (avec 5 CE2)	<b>32 élèves</b>
CM1	10		11	11			
CM2	4		10	10			
<b>TOTAL avec les -3ans</b>	<b>72</b>	<i>Soit 24 élèves par classe en moyenne</i>	<b>73</b>	<b>78</b>	<i>26 élèves par classe en moyenne.</i>		
<b>TOTAL sans les -3ans</b>	<b>72</b>		<b>71</b>	<b>73</b>			

Mme Rousseau précise que, à l'heure actuelle, c'est l'option B avec le partage des CE2 qui est privilégiée. Cependant selon les arrivées et les départs d'élèves en fin d'année scolaire et pendant l'été, les choses peuvent encore changer. Dans tous les cas, les familles concernées (enfants en CE2 ou en GS) seront prévenues avant la rentrée de septembre 2018 pour que leur enfant puisse se projeter et savoir quelle enseignante, il aura à la rentrée. La manière de répartir les élèves de CE2 entre les 2 classes n'a pas encore été décidée.

**2) Le projet d'école 2018-2022**

Mme Rousseau explique que cette année 2017-2018 est une année de rédaction du nouveau projet d'école. C'est un document qui permet de mettre en évidence 3 axes de travail et d'assurer ainsi une cohérence des actions et des projets au sein de toutes les classes de l'école.

Suite au bilan du précédent projet d'école, Mme Boulanger, Mme Fouliard et Mme Rousseau ont défini les priorités de travaux suivantes :

- Travailler le vocabulaire pour enrichir le lexique des élèves et permettre une meilleure compréhension orale et écrite en classe ainsi qu'une syntaxe correcte.
- L'apprentissage de la citoyenneté (Parcours citoyen) est à développer et à organiser au sein de l'école pour développer la solidarité, l'entraide et le respect entre tous les enfants, enseignants,...
- Développer l'usage du numérique pour tous les élèves de la maternelle au CM2 :
  - En lien avec la mairie, continuer d'équiper l'école en VPI (classe de maternelle et de CP-CE1) et garder le matériel à jour et fonctionnel.
  - Développer la maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, logiciels, internet, écoute,...
  - Prendre conscience des dangers de l'internet (Permis Internet).
- Poursuivre le travail engagé avec le précédent projet d'école pour travailler la résolution de problèmes, y ajouter le raisonnement logique.

Les axes du nouveau projet d'école 2018-2022 sont donc :

- **AXE 1 : La langue française pour penser et communiquer**
- **AXE 2 : Apprendre à raisonner, déduire et organiser sa pensée.**
- **AXE 3 : Aider l'enfant à devenir un élève et un citoyen responsable.**

Mme Rousseau conclut en précisant que le projet d'école n'est pas encore validé, les actions pour les différents axes seront donc présentées au 3<sup>ème</sup> conseil d'école.

### 3) Les projets de la fin de l'année 2017-2018

Niveau	Lieu / description	date	Financement
TPS-GS	Cinéma – « La Fontaine fait son cinéma »	24 Avril 2018	- Entrée : 3,60€/enfant (APE) - Transport : Mayenne Communauté
TPS-GS	Atelier à la médiathèque « Cache-cache dans la ville »	19 Avril 2018	- 35 € par classe (APE) - transport : 82€ (Mairie)
CP-CE1	« Les sœurs Santiag » spectacle à la salle polyvalente de Mayenne.	15/05/2018	- Entrée : 4,50€/enfant (APE) - Transport : Mayenne Communauté
CP-CE1	Animation Tri des déchets	18/05/2018	- Financé par Mayenne Communauté
CE2-CM	Animation CPIE « Les plantes et leurs usages » - 2 animations à proximité de l'école.	16/11/2017 Printemps 2018	- gratuit
CE2-CM	Animation Tri des déchets	18/05/2018	- Financé par Mayenne Communauté
MS à CM2	Journée DANSE au Grand Nord de Mayenne avec les autres classes participant au projet.	Mai/Juin 2018	- Entrée : Gratuit - Transport : 82€ (mairie)
CE2-CM	Mémorial des déportés – Mayenne : ateliers encore à définir	Mai/Juin 2018	- Entrée 3,50€ (APE) - transport : 82€ (mairie)

### Sorties de fin d'année :

Maternelle	Ferme pédagogique d'Ernée	5 Juin 2018	- Entrée : 6.80€/enfants réparti en <b>2€ demandés aux familles</b> , une subvention de l'APE et une participation de la coopérative scolaire. - Transport : 192€ (Mairie)
CP-CE1	Sortie sur Mayenne : Rallye découverte du centre ville + croisière sur la Mayenne avec passage d'écluse.	12 Juin 2018	- Entrée : 8€/enfants réparti en <b>2€ demandés aux familles</b> , une subvention de l'APE et une participation de la coopérative scolaire. - Transport : 80€ (Mairie)
CE2-CM			

Mme Rousseau précise que toutes ces sorties ont un but pédagogique, des liens avec les programmes de l'éducation nationale et qu'elles sont exploitées en classe par les élèves avec leur enseignante.

Mme Rousseau rappelle que la **fête de l'école** fait aussi partie des moments importants de la fin de l'année scolaire. Elle aura lieu l'après-midi du **dimanche 1<sup>er</sup> Juillet**, organisée par l'APE. Les élèves y présenteront les danses conçues dans le cadre du projet danse.

### 4) Le matériel, les travaux et aménagements de l'école :

<b>Travaux effectués</b>	- Abattage de l'arbre de la cour. - réparation du mur de la classe de CP-CE1 (effritement à cause du banc).
<b>En attente</b>	- Réfection du bitume dans la cour élémentaire suite à l'abattage de l'arbre. - Travaux de rénovation de la classe de maternelle ? M le maire explique qu'ils sont allés voir avec son adjoint M Tourneux et qu'il y a un souci pour enlever la moquette car le mur part avec et s'effrite. Il faut donc réfléchir à une autre solution. Mme Leroux rapporte les propos de Mme Blin mentionnant le principe des journées citoyennes où des citoyens volontaires viennent aider à des travaux comme la rénovation d'une école. M le maire précise que dans le bulletin municipal, une journée citoyenne a été lancée mais qu'aucune inscription n'est revenue en mairie. Il précise cependant qu'il n'y avait pas d'objectif précis évoqué dans cet appel aux habitants de Moulay.
<b>Nouvelles demandes</b>	- WC qui se déclenchent seuls - Est-il possible d'avoir de nouveaux rideaux qui peuvent se remonter pour les fenêtres de la classe de Mme Rousseau (3 rideaux opaques) qui donnent vers la cour de maternelle ? - Classe annexe de CP-CE1 : Mme Boulanger demande s'il est possible d'enlever la structure fixée au sol entre les grands bureaux (avec une arrivée d'électricité) pour permettre une utilisation plus facile de cette pièce en la rendant plus aménageable, en déplaçant les meubles. Mme Rousseau précise que les bureaux informatiques pourront être réutilisés en tant que table, mais nécessiteront peut-être l'aide de l'employé communal pour défaire certaines parties. - Rotonde : le sol commence à se soulever par endroits.

Mme Fouliard demande un financement de la mairie pour un meuble adapté à des activités Montessori, avec de nombreuses cases. Le devis IKEA indique un coût de 255€. Un tel meuble a déjà été demandé lors d'un précédent conseil d'école mais l'employé communal n'a pas le temps de le réaliser.

M Le maire prend note de la demande et précise à Mme Rousseau que la mairie pourra verser une subvention exceptionnelle à l'école pour l'achat de ce meuble.

M Le Maire a également pris note des autres demandes évoquées ci-dessus.

### 5) Questions diverses :

Pas de questions. A 19h15, l'ordre du jour est épuisé, la séance est donc levée.

<b>La directrice d'école, présidente du conseil d'école :</b>	<b>La secrétaire de séance</b>
Leslie Rousseau	Céline Boulanger